

**CONSEIL**

**Conseil**

**ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD)**

*Le document ci-joint a été élaboré à la demande de certaines délégations dans le but de compléter le document C(2016)84/ADD1 et d'apporter de plus amples informations sur le processus de décision et la logique suivis par le Comité d'évaluation lors de l'évaluation en profondeur du CAD.*

**JT03407974**

**Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine**

*Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.*



1. La présente note a été élaborée dans le but de compléter l'ADD1 et d'apporter de plus amples informations sur le processus de décision et la logique suivis par le Comité d'évaluation pour établir des recommandations fondées sur les conclusions de l'évaluation en profondeur du CAD, et en particulier la Recommandation numéro 3.

2. Au cours de l'évaluation en profondeur du CAD au titre du 2ème cycle, il a été constaté qu'assurer la coordination des 30 à 40 sessions de types divers que tient chaque année le comité de substance et auxquelles participent les délégués en poste à Paris, notamment le Président du CAD dans la plupart des cas constituait un défi permanent.

3. Au cours des échanges de vues tenus par le Comité d'évaluation sur les résultats de l'évaluation en profondeur du CAD, il a été noté que ces constats présentaient des similitudes avec ceux qui ont servi à étayer la Recommandation n°1 formulée à l'issue de l'évaluation en profondeur du CAD au titre du 1<sup>er</sup> cycle [[C\(2007\)99](#), ainsi que CORR et CORR2].

4. En raison de ces similitudes, le Comité d'évaluation a décidé que, pour que l'évaluation en profondeur puisse porter avec plus d'efficacité les problèmes qui se posent à l'attention du CAD en vue de leur examen et de leur analyse, il fallait détailler davantage les recommandations de l'évaluation en profondeur du 2<sup>ème</sup> cycle. Le raisonnement du Comité d'évaluation a été le suivant: il est plus approprié d'adopter une approche systémique pour l'examen de l'« infrastructure » des réunions du CAD. À cette fin, le Comité d'évaluation a jugé nécessaire d'inscrire de manière explicite dans la recommandation des éléments précis de l'« infrastructure » des réunions, comme le nombre de sessions, leur coordination, les processus de décision et de production des documents suivis par le CAD, ainsi que le lieu géographique où se trouvent le Président du CAD et les délégués auprès du Comité et le rôle qu'ils jouent, eu égard au fait qu'il peut y avoir un lien entre ces éléments et d'autres aspects de l'« infrastructure » des réunions et l'efficacité du CAD, et qu'un président et délégués résidents est une caractéristique distincte du CAD.

5. La Recommandation n°3 de l'évaluation en profondeur au titre du 2ème cycle est donc libellée comme suit : « Le Comité d'aide au développement devrait, pour fonctionner de manière optimale, procéder à un **examen complet** de l'« infrastructure » de ses réunions, **notamment** du nombre de sessions et de leur coordination, de la localisation géographique et du rôle du Président du CAD et des délégués au Comité, ainsi que des processus de prise de décision et de production des documents » (c'est nous qui soulignons).

6. Comme indiqué plus haut, il ne s'agit pas d'imposer au Comité une action préconçue, mais plutôt de l'encourager à entreprendre un examen approfondi que nul ne saura mieux effectuer que lui. La recommandation invite le Comité à examiner lui-même l'« infrastructure » de ses réunions, et donc à tirer ses propres conclusions, qu'il intégrera de façon appropriée dans un plan d'action.

7. Comme toutes les évaluations en profondeur, celle dont le CAD fait l'objet a pour but de déterminer si le Comité mène des processus, produit des résultats et exerce des effets qui vont dans le sens des attentes et des priorités des Membres en matière d'action publique.

8. Il importe de noter que l'évaluation en profondeur du CAD a officiellement débuté en juillet 2014 et qu'elle a été effectuée suivant une méthodologie identique à celle qui est appliquée pour l'évaluation de tous les comités, laquelle consiste notamment à analyser les données issues, par exemple, de l'enquête effectuée pour l'établissement du Rapport d'exécution du programme (PIR), d'entretiens avec un large éventail de parties prenantes et d'une étude documentaire. Des échanges de vues se sont tenus au sein du Comité d'évaluation aux différents stades de l'évaluation en profondeur du CAD, soit en huit occasions, depuis l'approbation du projet de mandat le 17 juin 2014, lequel a été examiné et validé avec le Bureau le 4 juillet 2014, jusqu'à l'examen et la validation du projet de Rapport final avec le Bureau le 17

mai 2016. À aucun moment lors de ce processus il n'y eut une intention quelconque de faire une déclaration politique de quelque nature que ce soit à propos de l'« infrastructure » des réunions du CAD, ou spécifiquement à propos du Président du Comité ou de ses délégués.